2021-4-12

Arrondissement de NONTRON

DORDOGNE

<u>Lieu de réunion du Conseil :</u> La Coquille

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse : 23/06/2021

Nombre de membres : En exercice : 38 Présents : 32 Pouvoirs : 4 Président : Michel AUGEIX

Etaient présent(e)s

Mesdames: MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, ESCLAVARD Anne-Sophie, DEGLANE Christine, LAGARDE Bernadette, FAURE Michèle, FAUCHER Danielle, COTTA Solange (suppléante de Philippe BRUN)

Messieurs: FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, THOMAS Michel, MEYNIER Paul, DESSOLAS Frédéric, PRIVAT Pascal, SEDAN Francis, CHIPEAUX Raphaël, SAERENS Grégory, GRANET Jean-Claude (suppléant de Dominique MARCETEAU), REBEYROL Guillaume (suppléant de Thérèse CHASSAIN)

Absents et excusés et procurations: KARP Michel, COUTURIER Pierre-Yves, DOBBELS Michel (absent a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), COMBEAU Bertrand (absent a donné pouvoir à Françoise DECARPENTRIE), BOSREDON COURNIL Sylvie (absente a donné pouvoir à Jean-François BOST), MEYNIER Patrick (absent a donné pouvoir à Michel AUGEIX) BRUN Philippe (absent remplacé par sa suppléante Solange COTTA), CHASSAIN Thérèse (absente remplacé par son suppléant Guillaume REBEYROL), MARCETEAU Dominique (absente remplacée par son suppléant Jean-Claude GRANET),

Mme Muriel MAGNE est désignée secrétaire de séance

<u>Fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations – reversement : avenant à la convention</u>

Ce fonds régional avait été mis en place en 2020, durant la crise COVID. Il a été financé par la Banque des Territoires (service de la Caisse des Dépôts et Consignations), le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, les intercommunalités qui le souhaitaient en Nouvelle Aquitaine ainsi que l'association Initiative Nouvelle Aquitaine.

Il a permis d'accorder, durant la crise sanitaire, des prêts à taux 0 d'un montant maximum de 15 000€, aux types de structures suivantes :

- Entreprises relevant du commerce, de l'artisanat et des services de proximité dont l'effectif est inférieur à 10 équivalents temps plein
- Associations ayant une activité économique, dont l'effectif est inférieur ou égal à 50 équivalents temps plein
- Entreprises relevant d'une activité métiers d'art

La Communauté de communes Périgord-Limousin a contribué à ce fonds régional à hauteur de 29200€ soit l'équivalent de 2 € par habitant.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de l'Allandes publication et de sa trapsmission en Sous-Préfecture

Le Président, Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 07 juillet 2021 Le Président,

Michel AUGEIX

WHETETAGGE

d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR Prefecture

024-242400752-20210705-2021_4_12-DE Reçu le 07/07/2021 Publié le 07/07/2021

Aujourd'hui, selon la décision du conseil communautaire, il est possible que ces 29 200 € soient restitués en intégralité à la Communauté de communes Périgord-Limousin.

Sur le territoire intercommunal, ce fonds régional a bénéficié aux 5 structures suivantes :

Nom de la structure	Secteur d'activités	Commune	Montant du prêt
bénéficiaire		d'implantation	à taux 0 accordé
Garage JL Denis	Garage automobile	Corgnac s/ l'Isle	15 000 €
Octant Technologies	Maintenance	Corgnac s/ l'Isle	6 000 €
Cirque Gustave Singulier	Arts, spectacles et activités récréatives	Eyzerac	15 000 €
Institut de Beauté Opaline	Institut de Beauté	Thiviers	7 000 €
Le Studio de L'Image	Photographies, reprographies	Thiviers	15 000 €

Deux options sont envisageables, s'agissant des modalités de cette restitution des 29 200 €:

- Option n°1 : Affectation de l'apport de la Communauté de communes Périgord-Limousin à un dispositif géré directement par elle. L'association Initiative Nouvelle Aquitaine procède au versement, par virement bancaire, des sommes versées, dès réception par elle, du titre d'appel de fonds émanant de la paierie du contributeur.
- Option 2 : Affectation de l'apport de la Communauté de communes Périgord-Limousin à la plateforme Initiative Périgord. L'association procède au versement assuré par virement bancaire à la plateforme Initiative Périgord dès réception de l'accord du Président de l'EPCI.

Il est préférable que l'intercommunalité opte pour la solution n°1 afin qu'elle puisse récupérer cette somme initiale de 29 200 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de récupérer en intégralité la somme de 29 200 € versée initialement au sein du fonds régional de solidarité et de proximité, au sein de la Communauté de communes, en choisissant l'option n°1 soit l'affectation de cet apport à un dispositif géré directement par elle. L'association Initiative Nouvelle Aquitaine procèdera au versement, par virement bancaire, des sommes versées, dès réception par elle, du titre d'appel de fonds émanant de la paierie du contributeur.
- AUTORISE son Président, à signer tout document y compris l'avenant se référant à cette affaire, prévus pour mettre en œuvre et à appliquer cette décision.

un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publicatio

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tent de saunes publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président, Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 07 juillet 2021 Le Président,

Michel AUGEIX